

CHARTRE DE LA PRESENCE DU CO-PARENT/ DE L'ACCOMPAGNANT

Vous avez choisi de venir mettre au monde votre enfant dans notre maternité et nous vous remercions de la confiance dont vous nous témoignez par ce choix.

Votre bien être et celui de vos proches est l'une de nos priorités.

La maternité de l'hôpital Franco-Britannique vous offre la possibilité de séjourner aux côtés de la maman et de bébé, si vous êtes en chambre particulière.

Pour le bon déroulement de votre séjour au sein de la maternité, nous vous remercions de respecter quelques consignes:

L'Hébergement et les repas:

- L'hébergement d'une personne accompagnante est possible seulement dans les chambres individuelles.

Vous disposez d'une banquette-lit avec un drap et un coussin pour la nuit. Il vous revient de réaliser votre lit.

- Nous vous remercions de revêtir durant toute la durée de votre séjour une tenue complète correcte (haut et bas vêtus) de jour comme de nuit et de ne pas circuler dans les couloirs sans motif.

- Merci de laisser libre accès au lit de maman et au coin bébé de jour comme de nuit.

- Chaque matin avant 8h00, nous vous remercions de retirer les draps de la banquette et de replier celle-ci afin de ne pas gêner la circulation du personnel dans votre chambre et ne pas nuire au bon fonctionnement du service (distribution des repas, entretien des chambres, soins et surveillance).

- Pour des raisons d'hygiène évidente, le lit de maman lui est strictement réservé de jour comme de nuit (sauf lit chambre parental).

- Comme pour la maman, les règles d'hygiène hospitalière imposent que le repas soit consommé dans les 30 minutes qui suit sa distribution. Aucun repas ne peut être réchauffé après distribution.

Les repas sont servis tous les jours à 12h30 et à 18 h 30 et les plateaux repas sont retirés en chambre par le personnel 1 heure après. Merci de laisser le plateau repas sur la tablette-repas prévue à cet effet.

- Le service vous donne la possibilité de bénéficier d'un repas matin, midi et soir. Afin d'éviter le gaspillage alimentaire nous vous remercions de signaler aux soignants votre souhait d'un plateau-repas avant 9h30 pour le repas de midi, et avant 15h30 pour le repas du soir.

Respect de l'individu et de la collectivité :

Pour préserver le repos de votre compagne et la quiétude des parties communes, il convient :

- d'utiliser avec discrétion des appareils radio et télévision

- d'éteindre la télévision dès l'entrée des soignants dans les chambres

- d'éviter les conversations bruyantes

- de limiter les visiteurs au nombre de 2 personnes maximum (hors période Covid) et pas plus de 2 h.

- d'être courtois et prévenant auprès du personnel

- de respecter les locaux, le matériel et le mobilier mis à votre disposition durant votre séjour

- Conformément à la loi, il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de la maternité. Les chambres, circulations et autres locaux sont équipés de détecteurs automatiques de fumée.

Respect des soins :

Le respect de l'intimité dans les soins est un droit essentiel pour toute patiente, aussi les accompagnants sont priés de bien vouloir quitter la chambre dès lors qu'un soin est réalisé (quel que soit le soin) et que les professionnels en formulent la demande.

Le non respect de ces consignes peut conduire à mettre fin à votre présence 24h/24 auprès de la maman et de bébé.

Je soussigné.....déclare avoir pris connaissance de ce document et m'engage à en respecter les termes.

Date : Signature :